



A Pierrefitte-sur-Sauldre, le 10 Septembre 2015.

Monsieur le Préfet de la Sarthe  
DIRCOL  
Hôtel de la Préfecture  
1, Place Aristide Briant  
72041 LE MANS – CEDEX 9

Nos réf : 201521

Objet : Demande de dérogation « espèces protégées » site du Remblai de Lavaré pour le compte de SNCF Réseau – Complément d'information

Affaire suivi par : Karine GIFFAUT – Bureau d'étude AGEDE

### **NOTE COMPLEMENTAIRE**

- ❖ Le nombre d'individus observés sur la zone d'étude en 2015 est de :
  - 3 Vipères aspic,
  - 1 Lézard vert,
  - 1 Lézard des murailles.
  
- ❖ Le talus a une largeur moyenne de 25 m.
  
- ❖ Les travaux de décapage seront situés :
  - En haut de talus, sur 4 m de large à partir du ballast, pour la pose du masque drainant,
  - En milieu de talus, tous les 50 m, sur 1,5 à 2 m de large pour la création des descentes en béton,
  - En pied de talus, sur 1,5 m de large environ pour la création des cunettes en béton.

Karine GIFFAUT  
Directrice

---

**E I R L - A m é n a g e m e n t e t G e s t i o n D u r a b l e d e s E s p a c e s**

Le Petit Gain - Route de Lamotte

41300 Pierrefitte-sur-Sauldre

Tél : 09.81.34.06.94 Fax : 09.81.40.75.30

contact@agede.org

www.agede.org

Siret n °51206973300016